

Rapport d'activités 2018

Direction départementale de la protection des
populations de la Loire-Atlantique



En 2018, la direction de la protection des populations de la Loire-Atlantique c'est :

en quelques chiffres :

- 3249 contrôles et inspections sur sites
- 8543 certificats sanitaires délivrés à l'export pour les produits d'origine animale ou végétale
- 169 alertes
- 45 gestions de Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC)
- 4 fermetures administratives ou suspension d'agrément
- 1244 prélèvements pour analyses
- 108 dossiers contentieux établis :
 - 52 PV de contraventions, 24 PV de délits et 13 PV mixtes délits contraventions
 - dont 62 ont fait l'objet de transactions pénales pour un montant de 119 200 €
 - 19 PV d'amendes administratives pour un montant prononcé de 21 150 €
- Répartition des infractions :
 - 1- Protection économique du consommateur (47,37%) : tromperies, étiquetages, pratiques commerciales trompeuses et affichage des prix
 - 2- Sécurité des consommateurs (38,35%) : hygiène des denrées et des établissements, DLC, température et traçabilité
 - 3- Divers (14,28%) : règles de qualification de certaines professions, opposition à fonction, maltraitance animale et non-respect des règles en matière environnementale

quelques faits marquants :

- visite de la directrice générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes le 21 février
- élections professionnelles le 6 décembre pour désigner les représentants des personnels au comité technique local, aux comités techniques ministériels et aux commissions administratives paritaires
- accompagnement de missions d'audit dans des entreprises pour des certifications à l'export, audit communautaire sur le dispositif français de l'origine des viandes et du lait, audit sur le nouveau dispositif de surveillance des coquillages

de nouveaux textes législatifs avec un impact sur l'exercice des missions :

- loi 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC)
- loi 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM) et ordonnance 2018-1128 du 12 décembre 2018 relative au relèvement du seuil de revente à perte et à l'encadrement des promotions pour les denrées et certains produits alimentaires
- ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire de ce code

Activités transversales et supports

Gestion des ressources humaines

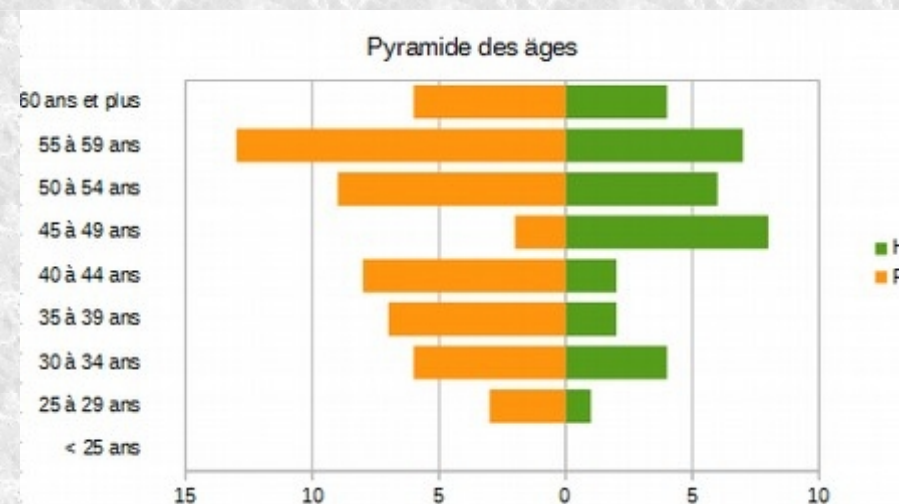
Au 31 décembre 2018, 90 agents sont affectés pour 83,8 équivalent temps plein (ETP)

- 53 agents de statut ministère agriculture - DGAL direction générale de l'alimentation (50,2 ETP)
- 33 agents de statut ministère économie - DGCCRF direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (31,6 ETP)
- 2 personnels de direction à statut interministériel (2 ETP)
- 4 agents vacataires recrutés pour 33 mois soit un équivalent de 2,75 ETP
- 1 apprenti en alternance en licence professionnelle RH

Des mouvements de personnels nombreux

- 12 arrivées : 9 agents DGAL et 3 agents CCRF
- 11 départs : 8 agents DGAL (5 en retraite et 3 en mobilité) et 3 agents CCRF en mobilité

Cette situation a généré des périodes de vacance et des besoins de formation pour l'adaptation aux postes des nouveaux agents.



Gestion des moyens budgétaires

Ils ressortent de 3 programmes différents. Au niveau du fonctionnement, l'année a été marquée par des investissements sur les infrastructures pour mise à niveau de l'informatique et mise en œuvre des postes de télétravail. Sur les crédits spécifiques métiers, de nouvelles charges liées à la surveillance des conditions de production des coquillages suite au désengagement de l'IFREMER et des indemnités liées aux maladies animales ont impacté le budget DGAL.

- Budget pour l'exercice des métiers DGCCRF : 6 812 €
- Budget d'intervention agriculture DGAL : 1 534 544 €
- Budget de fonctionnement courant : 324 529 € (véhicules, déplacements, fournitures,...)

Focus

Qualité de vie au travail, des actions dans le cadre d'un dialogue social constructif

- 10 agents exercent une part de leurs activités en télétravail pour 1 journée par semaine
- étude ergonomique pour améliorer les conditions de travail des agents en abattoirs de boucherie
- direction pilote pour une action de prévention contre les agissements sexistes et pour élaborer un outil pédagogique
- action de sensibilisation pour prévenir les situations de discrimination
- rénovation et aménagement modulable de la salle de documentation

Formation, une exigence et un engagement

Des agents régulièrement formés : 79 agents ont participé à une formation en 2018 avec 4 jours en moyenne par agent.

281 formations ont été suivies ce qui a représenté 308 jours de formation

Une mobilisation pour accueillir 11 stagiaires extérieurs : agents CCRF en formation initiale, magistrat administratif, élèves en formation vétérinaire, élèves de 3^{ème} et 1^{ère} en stage découverte.

272 jours en 2018 consacrés par des agents de la DDPP à ces actions de formation.

Protection économique du consommateur

Assurer l'information des consommateurs

Vérifier la conformité et la sécurité des produits industriels et des services



Conformité et sécurité des produits industriels et des prestations de services

Le champ d'intervention concerne les produits de grande consommation et les prestations de services. Des plans annuels de contrôles ciblent notamment : jouets, puériculture, cosmétiques, produits chimiques, cigarettes électroniques, matériaux au contact de denrées alimentaires.

- **25 alertes traitées** où les risques les plus fréquents sont : choc électrique, incendie, risques liés aux jouets (suffocation par ingestion de petits éléments détachables ou emballage non perforé)
- **47 prélèvements** réalisés en 2018 avec un taux d'anomalie de 55 %. Compte tenu du coût élevé d'analyse de ces prélèvements, les ciblage sont effectués sur des indices de non-conformité (signalement d'accidents, anomalie d'étiquetage ou de notice...).

Information des consommateurs

Les priorités ont porté sur :

- **des secteurs où les dépenses sont importantes** dans le budget des ménages comme le logement : agents immobiliers, syndicats, constructeurs de maisons individuelles, travaux de rénovation thermique. Les contrôles réalisés dans ce dernier secteur sont concentrés sur des entreprises faisant l'objet de plaintes générées par des pratiques commerciales agressives (visites récurrentes et insistantes) qui génèrent des suites contentieuses quasiment systématiques.
- **les publics fragiles et dépendants** avec des vérifications portant sur :
 - l'affichage des prix des médicaments dans les officines,
 - l'information du patient par les professionnels de santé,
 - l'information et les clauses des contrats des établissements d'hébergements des personnes âgées ou dépendantes (EHPAD)
 - les modalités d'informations délivrées par les professionnels de médecine non conventionnelle (naturopathes, réflexologues)

L'information préalable du consommateur est rarement absente mais fréquemment incomplète.

Focus

Vente à distance

En Europe, le chiffre d'affaires du commerce électronique BtoC s'est élevé à 534 milliards d'euros en 2017 dont 90 pour la France, en progression constante.

En 2018, la DDPP de Loire-Atlantique a participé à la surveillance de ce secteur en contrôlant 23 sites qui ont donné lieu à un avertissement et 13 injonctions. Le ciblage a été effectué sur la base des signalements de consommateurs relatifs essentiellement au défaut de livraison dans les délais, au refus de reprise d'un appareil et au refus de prise en charge dans le cadre de la garantie légale.

Les injonctions aboutissent à une mise en conformité de l'information pré-contractuelle, laquelle est le plus souvent défaillante sur les obligations en matière de garantie, de médiation et de droit à l'inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Médecine non conventionnelle

Les 12 contrôles (7 établissements et 5 sites internet) ont donné lieu à 5 avertissements et une injonction. Les professionnels affichent couramment leurs tarifs dans leurs locaux et les diffusent sur leur site, par contre, ils ont pris connaissance de l'obligation de remise de note lors des contrôles et l'ont respectée sans difficultés. Une seule injonction a été rédigée pour pratiques commerciales trompeuses sur un site Internet faisant référence à des noms de maladie et à des mentions valorisantes inexacts (agréé, certifié).

Les professionnels contrôlés, formés en école privée, sont demandeurs d'une reconnaissance de leurs formations et d'un renforcement de l'encadrement juridique de leur activité.



La surveillance en continu des maladies réglementées dans les élevages concerne 3300 cheptels bovins, 1400 cheptels de petits ruminants, 220 élevages de porcs, une centaine de lieux de détention de chevaux, 600 apiculteurs et 600 élevages de volailles.

Le service a réalisé 282 inspections dont 34 contrôles biosécurité en exploitations et 121 actions au titre de la protection animale dont 17 contrôles de véhicules. Il a également instruit plus de 60 plaintes en assurant leur suivi administratif ou pénal toutes espèces animales.

Les échanges à l'export ont concerné la délivrance de 2679 certificats.

Les faits marquants

Santé animale

- février : détection et gestion de 2 cas d'influenza aviaire faiblement pathogène en élevage de canards suite à des dépistages renforcés. Renforcement de la surveillance en filière avicole et vigilance sur l'application des mesures de biosécurité.
- juillet-août : détection de plusieurs cas d'infection à salmonelles en élevages avicoles qui a conduit à l'élimination des foyers et recrudescence d'importations illégales de carnivores en provenance de pays à risque rage non maîtrisé (23 cas en 2018 au total)

Protection animale

- avril : intervention d'urgence sur 2 cas de maltraitance animale sur des animaux de rente, un des troupeaux a été confié à une association de protection animale par le Procureur de la République.
- août : intervention conjointe avec la gendarmerie lors d'un abattage clandestin d'ovins

Animation du réseau des vétérinaires sanitaires

- juin : réunion du réseau des vétérinaires canins de Loire-Atlantique et plan de communication concernant l'observatoire des mortalités et affaiblissements d'abeilles Pays de Loire (réseau OMAA)
- novembre : animation du maillage territorial santé animale au travers des vétérinaires sanitaires en production animale de Loire-Atlantique

Actions de prévention

- mars : collaboration au Réseau 44 "Prévenir le mal-être chez les exploitants agricoles"
- octobre : participation à la mise en place de la cellule départementale de bientraitance en élevage

Focus

Gestion des crises en santé animale

2018 a été à nouveau marquée par la détection de cas d'influenza aviaire faiblement pathogène qui ont donné lieu à des mesures de gestion en élevage pour éradiquer les foyers. La situation récurrente de cette problématique et sa menace persistante, compte tenu notamment du rôle réservoir de la faune sauvage, nécessitent une grande vigilance et réactivité des services de l'Etat et des acteurs de la filière.



La Peste Porcine Africaine, présente en Europe de l'Est, s'est rapprochée de nos frontières. Depuis septembre de nombreux cas ont été détectés sur des sangliers en Belgique wallonne. L'activation des réseaux de veille sanitaire du département de Loire-atlantique et l'appel à la mise en oeuvre des mesures de biosécurité dans les élevages ont été faits très rapidement compte tenu des enjeux économiques en élevage et dans les industries alimentaires ligériennes.

Priorité au bien être animal

Les services de l'Etat sont appelés à mener des actions fortes lors de situation d'urgence de maltraitance animale, dans les cas extrêmes en appui avec la Justice. Dans des exploitations détectées comme à risque et afin de prévenir la maltraitance animale, la création en 2018 d'une cellule départementale de bien traitance en élevage a permis d'officialiser un réseau de partenaires de compétences diversifiées. Lors des réunions de travail de cette cellule, plusieurs dossiers ont déjà été pris en charge pour un accompagnement personnalisé sur le terrain.





Deux services de la DDPP portent les politiques publiques de l'alimentation, un en charge des missions de la DGCCRF relatives à la loyauté des transactions et à la sécurité et l'autre les missions de la DGAL en matière de qualité sanitaire des denrées animales ou d'origine animale.

Le nombre d'interventions est conséquent auprès des différents producteurs, importateurs, distributeurs, commerces des métiers de bouche et entreprises de restauration : 1672 contrôles dont 691 inspections DGAL et 981 contrôles DGCCRF.

Les échanges à l'export, en hausse, ont concerné la délivrance de 5532 certificats dont 4947 pour des produits d'origine animale et 585 pour des denrées végétales.

Les faits marquants

Toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) en augmentation et alertes

- 45 TIAC traitées (35 en 2017), parmi lesquelles vingt sont liées à une même source de contamination par des toxines lipophiles dans des coquillages.

La survenance de ces 20 TIAC illustre les difficultés de surveillance d'un monde vivant malgré la surveillance régulière effectuée sur les zones à risque de production de coquillages et la prise d'un arrêté de suspension de pêche des moules produites dans le 44 suite à une augmentation rapide de toxines lipophiles en juin 2018 sur des filières de moules au large.

Les données différentes dans un département voisin ont eu pour conséquence la suspension de la pêche de moules élevées une semaine plus tard.

Dans l'intervalle une quantité importante de moules pêchées quelques jours avant la fermeture et consommées en Loire-Atlantique ont entraîné la déclaration d'une vingtaine de TIAC avec troubles digestifs intervenant environ 12 heures après consommation.

- 94 alertes traitées avec une grande diversité de denrées alimentaires mises en cause.

Une alerte d'ampleur majeure a concerné des légumes surgelés provenant d'une usine hongroise contaminés par de la listéria. Ces produits destinés à être incorporés dans de multiples plats cuisinés ont été revendus dans tous les circuits de distribution y compris dans des établissements où la population est fragile en terme d'immunité.

Contrôle à l'importation des produits végétaux biologiques

Ce sont de nouvelles exigences de contrôle à l'importation introduites par le règlement 1842/2016. Un des points d'entrée communautaire reconnu est le port de Saint Nazaire-Montoir et l'activité a vocation à se développer.

En 2018, 192 certificats ont été délivrés et 7 contrôles ont donné lieu à prélèvements.



Focus

Missions de surveillance des coquillages antérieurement exercées par l'IFREMER

Pour cette première année de déploiement cette nouvelle organisation associe administrations, laboratoire, professionnels et leurs organisations. Les difficultés rencontrées inhérentes à ces changements (évaluation primitive du budget, négociations tarifaires compliquées avec une partie minoritaire des organismes professionnels, appropriation par les nouveaux acteurs comme le laboratoire, principal acteur du nouveau dispositif) ont été corrigées progressivement.

L'audit, réalisé en novembre, du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux conclue en indiquant toutefois que si le dispositif n'est pas stabilisé « les acteurs [professionnels notamment], de même que les auditeurs, estiment que le dispositif mis en place est plus complet et mieux contrôlé qu'auparavant [...] Il s'appuie sur des acteurs motivés et impliqués ». Néanmoins il pourrait être fortement fragilisé en cas de nouvelles évolutions, notamment en cas de désengagement plus marqué de l'IFREMER qui assure encore l'assistance à maîtrise d'ouvrage.



Les installations classées pour l'environnement (ICPE)

Élevages

La directive IED (Industrial Emissions Directive) concerne notamment les élevages de porcs et de volailles les plus importants. Dans le cadre de cette directive, le dépôt d'un dossier de réexamen du dossier des installations doit être réalisé avant le 21 février 2019.

Cette opération a été lancée en novembre 2017 au cours d'une réunion à la chambre d'agriculture. Cependant, la transmission des dossiers est tardive : à la fin de 2018, seuls 32 éleveurs sur les 83 élevages IED ont transmis leurs dossiers.

A cela, diverses causes : les difficultés d'utilisation du logiciel du dossier de réexamen, le manque d'encadrement de nombreux éleveurs sur ce sujet complexe.

5 dossiers d'Autorisation Environnementale Unique (AEU) ont tous été menés à bien dans un délai moyen d'un an.

Un dossier a fait l'objet d'un avis défavorable du commissaire enquêteur et de plusieurs communes.

Sur ces 5 dossiers, 2 ont été ou seront présentés au CODERST*.

*CODERST conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Industries agro-alimentaires

Leur surveillance concerne notamment la prévention du risque légionellose et le contrôle des établissements soumis à autocontrôle des eaux usées.

Une attention particulière a concerné les installations frigorifiques à l'ammoniac dont certaines sont très anciennes. Des contrôles communs ont été réalisés avec la DREAL des Pays de la Loire avec des conclusions positives sur l'état de ces installations.

La faune sauvage captive (FSC)

- 130 dossiers instruits dont 99 autorisations de détention (principalement tortues et perroquets), 21 déclarations de détention (dossiers en cours car nouvelle procédure), 7 demandes de certificats de capacité et 3 demandes d'autorisation d'ouverture

- 17 inspections dont 7 dans des magasins, 10 en parcs zoologiques dont 4 pour la mission sur les loups en captivité demandée par le préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, réalisées en commun avec l'ONCFS* dans 3 parcs zoologiques et un établissement itinérant basé en Loire-Atlantique



* ONCFS office national de la chasse et de la faune sauvage

Focus

Méthanisation

- Augmentation significative des projets de petits méthaniseurs agricoles, soumis à déclaration, et de moyens, soumis à la procédure d'enregistrement.
- 5 dossiers en cours d'instruction à des stades différents selon la complexité des dossiers



Actions de communication, deux réunions importantes

Le partage des connaissances et les échanges entre inspecteurs revêtent un caractère important de formation.

- Journée de l'inspection le 21 juin qui a regroupé tous les inspecteurs des ICPE de la région Pays de Loire en Loire-Atlantique avec visite d'usines traitant des sous-produits
- Réunion interrégionale Bretagne-Pays de Loire des inspecteurs de la Faune Sauvage Captive dans un parc zoologique les 20 et 21 septembre